



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour la création d'un habitat inclusif

Le Maire de Saint-Thomas a ordonné par arrêté N°2025-20 du 7 JUILLET 2025 l'ouverture d'une enquête publique sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour la création d'un habitat inclusif, située entre le lieu-dit « Berlingueres » et le lieu-dit « Barrat ».

Monsieur Jean Claude LONJOU a été désigné comme commissaire-enquêteur par la Présidente du tribunal administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Thomas du jeudi 31 juillet 2025 à 14h au lundi 1^{er} septembre 2025 à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier du projet sera consultable en mairie de Saint-Thomas aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie (du lundi au jeudi de 14h à 17h, le mercredi de 13h à 17h), ainsi que sur le site internet de la commune à l'adresse <https://www.saint-thomas-31.fr>.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Saint-Thomas aux jours et heures suivants :

- Le jeudi 31 juillet 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- Le lundi 1^{er} septembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur un registre d'enquête disponible en mairie de Saint-Thomas aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur ou par courrier à l'adresse

Mairie de Saint-Thomas – 1, Le village - 31470 SAINT-THOMAS.

Elles peuvent également être transmises par courriel à l'adresse numérique suivante : enquetepublique.mairie-saint-thomas@orange.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie et sur le site internet à l'issue de l'enquête publique.